



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/90

Annulation des subventions aux coopératives scolaires des écoles publiques lyonnaises pour l'organisation de séjours en classe découverte (programmation PEDT 2019-2020) non réalisés et mise en recouvrement

Direction de l'Education

**Rapporteur** : Mme LEGER Stéphanie

**SEANCE DU 30 JUILLET 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 20202020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/90 - ANNULLATION DES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES LYONNAISES POUR L'ORGANISATION DE SEJOURS EN CLASSE DECOUVERTE (PROGRAMMATION PEDT 2019-2020) NON REALISES ET MISE EN RECOUVREMENT (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du Projet Educatif Territorial Lyonnais (PEDT) 2018-2021, des programmations permettent, chaque année, d'allouer des moyens financiers en soutien aux projets proposés par les équipes pédagogiques sur les différents temps de l'enfant.

Une programmation spécifique est consacrée aux projets portés par les équipes enseignantes des 204 écoles publiques de la Ville de Lyon sur le temps scolaire.

Elle se concrétise, notamment, par une aide dédiée aux départs en séjours découvertes (séjours libres, classes péniche). Cette aide au départ prend la forme d'une subvention versée aux coopératives scolaires des écoles par le biais de deux délibérations du Conseil municipal : en septembre (pour les projets qui se déroulent sur la période de septembre-décembre de l'année n), en décembre (pour les projets qui se déroulent sur la période de janvier-juin de l'année n+1).

Pour l'année scolaire 2019-2020, il était prévu de soutenir 63 séjours : 15 sur la période septembre-décembre 2019 et 48 sur la période janvier-juin 2020.

La crise sanitaire du COVID-19 et le confinement ont conduit à l'annulation de nombreux projets et interventions éducatives prévus dans le cadre de la programmation PEDT Temps scolaire en cours. L'impact a été majeur et immédiat pour les séjours libres prévus de mars à juillet 2020 devenus incompatibles avec les nouvelles contraintes sanitaires strictes en vigueur, impliquant des déplacements de groupes d'élèves et des nuitées. En accord avec l'Inspection Académique du Rhône, la décision a été prise de mettre un terme à tous les projets de séjours prévus jusqu'à la fin de cette année 2020.

Dans ce contexte, une démarche d'évaluation du montant des subventions versées aux coopératives scolaires des écoles liées aux séjours libres non réalisés a été enclenchée sur la base d'un état des lieux exhaustif, en tenant compte des financements n'ayant pas été engagés auprès des organismes organisateurs des séjours.

Cette évaluation a permis d'estimer le montant total à 136 075 euros, composé de :

- Période 1 : septembre - décembre 2019 (cf. liste en annexe 1) : 17 650 euros ; 4 séjours non réalisés sur 15 séjours prévus ;
- Période 2 : janvier - juin 2020 (cf. liste en annexe 2) : 118 425 euros ; 31 séjours non réalisés sur 48 séjours prévus ;

Soit, au total 35, séjours concernés par une suspension.

La Ville de Lyon souhaite pouvoir mettre en recouvrement ces subventions pour les actions non réalisées afin de pouvoir réaffecter les sommes recouvrées au financement, pour l'année scolaire 2020-2021, d'actions spécifiques dédiées à l'accompagnement éducatif des enfants fragilisés dans leurs apprentissages durant la période de confinement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2019/5006 du 23 septembre 2019 et n° 2019/5217 du 19 décembre 2019 ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions énumérées dans les annexes 1 et 2 accordées aux coopératives scolaires des écoles publiques lyonnaises, pour les séjours classes découvertes (péniches et séjours libres) non réalisés dans le cadre de la programmation PEDT 2019/2020, sont annulées partiellement ou en totalité selon que des dépenses ont été engagées ou non par les structures subventionnées et feront l'objet d'une mise en recouvrement selon les montants indiqués en annexe et pour un montant total de 136 075 euros.
- 2- Des titres seront émis sur la nature 773 pour l'annulation des mandats de 2019.
- 3- M. le Maire est autorisé à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Stéphanie LEGER